



WORMSER FRÈRES
GESTION

WF ACTIONS EUROPE

RAPPORT ANNUEL 2024

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Wormser Frères Gestion

7-11 boulevard Haussmann 75009 Paris - France
Wormser Frères Gestion est la société de gestion de la Banque Wormser Frères, nom commercial de la Banque d'Escompte
Agrée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97088
S.A.S au capital de 1 400 000 Euros, R.C.S 353 528 870
Immatriculée au registre de l'ORIAS sous le n° 25003386



SOMMAIRE

1 – RAPPORT DE GESTION

2 – ANNEXE SFDR

3 – ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



WF ACTIONS EUROPE

Rapport annuel 2024

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Wormser Frères Gestion

7-11 boulevard Haussmann 75009 Paris - France

Tel : +33- 1.47.70.90.80

www.banquewormser.com

Wormser Frères Gestion est la société de gestion de la Banque Wormser Frères, nom commercial de la Banque d'Escompte

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97088

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 400 000 Euros, R.C.S B.353 528 870

Sommaire

1. Rapport de gestion
2. Annexe SFDR
3. Attestation du commissaire aux comptes

WF ACTIONS EUROPE

Rapport de gestion 2024

Table des matières

Rapport de gestion 2024	1
1. Objectif de gestion	2
2. Indicateur de référence.....	2
3. Stratégie d'investissement.....	2
4. Approche ESG mise en œuvre par l'OPCVM	3
5. Profil de risque	4
6. Politique d'investissement	6
6.1. Environnement économique et boursier	6
6.2. Commentaire de gestion	7
7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	7
8. Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) et prise en compte des risques de durabilité.....	7
9. Informations relatives au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852.....	8
10. Changements substantiels intervenus au cours de la période	8
INFORMATIONS JURIDIQUES.....	10
1. Commission de mouvement et frais d'intermédiation	10
2. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote.....	10
3. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties	10
4. Information relative aux modalités de calcul du risque global	10
5. Effet de levier	10
6. Politique de rémunération	10
6.1. Le salaire fixe	10
6.2. La rémunération variable individuelle.....	11
6.3. L'épargne salariale.....	12
6.4. L'intéressement.....	12
6.5. Rémunération versée au titre de l'année 2024.....	13

Forme juridique : OPCVM de droit français

1. Objectif de gestion

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'objectif de WF ACTIONS EUROPE consistera à rechercher une performance absolue sans référence à un indice, sur la durée de placement recommandée, soit plus de 5 ans, par une gestion active d'un portefeuille d'actions ou de titres assimilés, principalement de l'Espace Economique Européen. Les décisions d'investissement relèveront des anticipations macroéconomiques de la société de gestion quant aux grandes thématiques boursières du moment et des mois à venir. L'objectif de gestion de l'OPCVM est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'objectif est la construction d'un portefeuille ESG de qualité.

L'objectif extra-financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

2. Indicateur de référence

Aucun indice existant ne reflète fidèlement l'objectif de gestion du fonds.

Toutefois, la performance du fonds pourra être comparée à celle de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis). Cependant, à tout moment, la composition du fonds pourra être différente de celle de cet indicateur, afin de rester cohérente avec son objectif de gestion.

Le DJ Euro Stoxx 50 est un indice composé des 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Il est calculé tous les jours sur la base des cours de clôture, ex-dividendes, et exprimé en euros.

Conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, les administrateurs de l'indice de référence ont obtenu l'enregistrement auprès de l'ESMA.

Indice Dow Jones Euro Stoxx 50 : www.stoxx.com

3. Stratégie d'investissement

WF ACTIONS EUROPE a pour objet la gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes.

Le portefeuille actions de WF ACTIONS EUROPE sera constitué sur la base d'une stratégie de « stock-picking » s'appuyant sur une analyse fondamentale interne et sur la valorisation relative de la société. La solidité des fondamentaux de la société, la qualité du management, la crédibilité du « business model », la qualité des projets d'investissement, la cohérence des principaux axes stratégiques, la visibilité des résultats, le secteur d'activité, le potentiel de croissance de la société... sont autant d'éléments qui sont pris en considération pour évaluer la valorisation intrinsèque d'une société. Les valeurs, dont la valorisation de marché sera inférieure à notre valorisation intrinsèque de la société, représentent notre univers d'investissement.

La valorisation relative d'une société par rapport à ses pairs constitue une information complémentaire et utile pour notre sélection de valeurs.

Les opportunités d'investissement seront donc examinées au cas par cas, sans discrimination de taille ni de secteur d'activité.

Le niveau d'exposition aux produits de taux dépendra des anticipations de la société de gestion quant à l'évolution des marchés de taux en vue de profiter d'une appréciation des actifs obligataires.

La structuration du portefeuille obligataire combinera la prise en compte de deux éléments : l'évolution de la courbe des taux, c'est à dire l'évolution des obligations selon leurs échéances, ainsi que les niveaux de spread de taux de rendement. La logique de gestion étant la suivante : si le rendement annuel d'un placement sur le marché monétaire est supérieur à celui des emprunts d'Etat de la zone euro d'une durée comprise entre 3 et 5 ans, le fonds raccourcira l'échéance de son portefeuille obligataire. La gestion pourra également investir dans des papiers obligataires du secteur privé sous respect de certaines conditions (rating de la dette de la société, la solidité des fondamentaux de la société...) dans l'hypothèse d'une anticipation d'un resserrement du spread de taux de rendement.

L'exposition en produits de taux de WF ACTIONS EUROPE sera comprise entre 0% et 25% de l'actif net de l'OPC. Les produits de taux seront libellés en euro, et aucune règle de répartition entre la dette privée et publique n'est définie. Le rating des supports obligataires sera compris entre AAA et BBB-. La sensibilité globale de la poche obligataire sera comprise entre -3 et +7.

WF ACTIONS EUROPE investira au maximum 10% de l'actif net total, en titres dits « à risques » (parts de FCPR, de FCPI, d'actions de SCR, d'actions de sociétés non cotées, par le biais d'OPC ou en direct dans des actions de sociétés cotées sur un marché réglementé ou organisé, dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros au moment de l'investissement).

L'OPC pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des OPC de droit français ou de droit européen investis en actions, obligations et placements court terme de trésorerie (monétaire) compatibles avec la gestion de WF ACTIONS EUROPE, pour être exposé de façon indirecte aux marchés d'actions, d'obligations, et monétaires. Un OPC sera sélectionné s'il présente un historique de valeurs liquidatives suffisant permettant d'appréhender les performances de la gestion, et si sa stratégie d'investissement est conforme à celle mise en œuvre par WF ACTIONS EUROPE. L'OPC sélectionné devra par ailleurs investir dans les classes d'actifs (valeurs de croissance, valeurs de rendement, obligations d'émetteurs privés...) les plus faiblement représentées dans le portefeuille pour diversifier sa composition et réduire ainsi le risque encouru. Les OPC monétaires seront utilisés pour la gestion de la trésorerie.

Pour la gestion de la trésorerie, WF ACTIONS EUROPE aura par ailleurs recours, à des opérations de prises en pensions de titres d'Etat de la zone OCDE de rating AAA ainsi qu'à des instruments du marché monétaire.

Le fonds WF ACTIONS EUROPE peut utiliser des produits dérivés ou des titres intégrant des dérivés, sur les marchés réglementés ou organisés. Ces produits seront utilisés à des fins de couverture contre les risques action et de change, ou à des fins d'exposition aux risques action et de change pour améliorer la rentabilité du portefeuille, en fonction des anticipations de marché de la société de gestion. Des swaps de taux pourront être réalisés dans le cadre de la gestion de trésorerie ou en protection des valeurs à taux fixes.

4. Approche ESG mise en œuvre par l'OPCVM

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, WF ACTIONS EUROPE promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Par le biais de cette approche extra-

financière, l'équipe de gestion intègre les principales incidences négatives ainsi que les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement.

L'objectif est de construire un portefeuille présentant des caractéristiques ESG de qualité. L'univers d'investissement initial est ainsi constitué d'actions internationales, principalement des pays développés et principalement de moyenne et grande capitalisation. Le périmètre est constitué des émetteurs issus de la fonction « EQS » (« Equity Screen ») du fournisseur de données externes Bloomberg, retraité par les filtres suivants :

1. Statut de la cotation : ACTIF,
2. Attribut : seulement les « Primary tickers » pour éviter notamment les doublons des « American Depositary Receipt – ADR ».
3. Pays développés : Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Royaume-Uni ;
4. Type d'actifs : Actions
5. Capitalisation boursière : supérieure à 1 milliard d'euros.

Au 22 janvier 2024, l'univers ainsi défini comporte 882 valeurs.

Afin de déterminer l'univers investissable, nous appliquons un premier filtre à l'univers initial en appliquant notre politique d'exclusion. Cette politique d'exclusion concerne les activités présentant des risques de durabilités importants. Sont ainsi exclues automatiquement toutes actions ou obligations pour lesquelles l'émetteur est engagé pour plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants : les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), l'armement dont la production, le stockage, et la commercialisation de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions, les industries du tabac, de la pornographie et des jeux d'argent et de hasard.

Pour des raisons de difficulté d'accès à des données fiables et granulaires relatives à la décomposition du chiffre d'affaires des sociétés, la société de gestion tolère un seuil maximal de 5% du chiffre d'affaires pour les secteurs précisés ci-dessus. Cette règle est applicable pour l'ensemble des actions et éventuelles obligations présentes en portefeuille.

Nous appliquons ensuite un filtre lié à la notation ESG des sociétés.

Cette notation ESG est issue soit d'une analyse interne de la société de gestion avec l'attribution d'une note ESG propriétaire, soit, en l'absence d'une notation ESG propriétaire, d'une notation ESG issue d'un fournisseur de données externe. Dans les deux cas, la note utilisée est rebasée sur une échelle de 1 à 10, 10 étant la meilleure note.

Selon notre approche en sélectivité, nous éliminons ainsi 20% (en nombre) des sociétés de l'univers d'investissement initial grâce à l'application de nos deux filtres ci-dessus (exclusion et notation ESG). La revue de l'univers d'investissement est a minima annuelle.

5. Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ *Risque de perte en capital*

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

▪ *Risque lié à la gestion discrétionnaire*

Le style de gestion est discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différentes actions de l'univers d'investissement. Il existe donc un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les actions ou les secteurs les plus performants.

▪ *Risque action (maximum 120%)*

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative de l'OPC pourra être amenée à baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour ceux-ci.

- *Risque de taux (maximum 25%)*

Il existe un risque de taux, en raison d'une exposition aux marchés obligataires. En effet, la valeur des obligations à taux fixe baisse en cas de hausse ou de baisse des taux d'intérêt, ce qui peut entraîner une diminution de la valeur liquidative.

- *Risque lié à l'investissement sur les pays émergents*

L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

- *Risque de crédit (maximum 25%)*

Le portefeuille peut être exposé au risque de défaut ou d'évolutions des signatures des émetteurs détenus. Une dégradation de ces signatures pourrait provoquer une baisse des cours des titres détenus en portefeuille et ainsi une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- *Risque de change (maximum 25%)*

WF ACTIONS EUROPE est exposé à un risque de change à concurrence des investissements libellés dans une devise différente de celle de la comptabilisation du fonds. La valeur liquidative de WF ACTIONS EUROPE pourra baisser si le taux de change varie.

- *Risque de contrepartie*

Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers, les acquisitions et cessions temporaires de titres et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

- *Risque de durabilité*

Le risque de durabilité désigne un événement relatif à l'environnement, le social ou à la gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel significatif sur la valeur des investissements réalisés par le fonds. Les risques de durabilité peuvent représenter un risque en soi ou avoir un impact, parfois significatif, sur d'autres risques, tels que (mais sans s'y limiter) les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être fondée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, périmées et/ou autrement sensiblement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées. Les risques de durabilité sont liés, mais sans s'y limiter, aux événements liés au climat résultant du changement climatique (ou risques physiques) ou à la réaction de la société au changement climatique (ou risques de transition), qui peuvent entraîner des pertes imprévues pouvant ainsi affecter les investissements et la situation financière du fonds. Des événements sociaux ou des lacunes de gouvernance peuvent également se traduire par des risques de durabilité.

- *Risque opérationnel*

Il existe un risque de défaillance ou d'erreur des différents acteurs impliqués lié aux opérations sur titres. Ce risque intervient uniquement dans le cadre des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

- *Risque juridique*

Il existe un risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties, lié notamment aux techniques efficaces de gestion de portefeuille.

6. Politique d'investissement

6.1. Environnement économique et boursier

Sur l'exercice 2024 WF ACTIONS EUROPE affiche une performance de -7,3% pour la part P, de 6,6% pour la part I, de -5,8% pour la part S, de 7,1% pour la part Pi et de -7,8% pour la part Re. L'indice de référence, l'Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis, affiche quant à lui une performance de +11,0% sur la même période.

Après l'excellent cru boursier 2023, l'année 2024 ressort comme une année plus contrastée selon les zones géographiques. L'indice des actions mondiales, le MSCI World s'est apprécié de 24,8%. Le S&P 500 en dollar a progressé à nouveau de plus de 20% à +23,3%, et encore une fois ce rallye s'est concentré sur les plus grandes valeurs de la technologie. Bien qu'en hausse, l'Europe reste à la traîne, le STOXX 600 a crû d'un modeste 6,0%. Le marché français (CAC40 -2,2%) a été fortement pénalisé par la persistance de l'instabilité politique depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier. Bien sûr, l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis en novembre dernier a été un déterminant majeur de la hiérarchie des marchés, et celle-ci s'est encore renforcée sur le 4ème trimestre avec respectivement +2,1%, -2,9%, et -3,3% pour le S&P500 en dollar, le STOXX 600 Europe et le CAC40. Le marché obligataire offre une belle performance sur l'année avec notamment +4,5% pour les obligations du secteur privé en Euro (IBOXX). Le dollar se rapproche de la parité contre euro à 1,03 en fin d'année et s'est apprécié de plus de 8% sur l'ensemble de l'année.

2024 a été marquée par un nouveau découplage de la croissance entre les Etats-Unis et l'Europe. L'économie américaine s'est avérée beaucoup plus résiliente qu'anticipée par le consensus des économistes avec une croissance du PIB de 2,7% contre seulement 1,3% attendu en début d'année. Cette croissance a notamment été portée par une consommation plus dynamique et une amélioration de la productivité. En Zone Euro la comparaison est moins flatteuse avec une croissance de 0,8% contre 0,5% initialement attendue. L'inflation a baissé de part et d'autre de l'atlantique laissant la voie ouverte aux premières baisses des taux directeurs et une fois n'est pas coutume, la Banque Centrale Européenne aura été la 1ère à passer à une politique accommodante dès le mois de juin quand la FED aux Etats-Unis attendait septembre pour enclencher ce mouvement.

Nous serons vigilants à surveiller l'impact des éventuelles hausses des droits douanes sur l'inflation sous-jacente américaine qui se stabilise aujourd'hui autour de 3,2% tout comme l'impact géopolitique que pourrait avoir le retrait des Etats-Unis de grandes organisations internationales comme l'OMS ou l'accord de Paris. En conséquence la politique monétaire de la FED pourrait être plus attentiste cette année. En Zone Euro le consensus attend près de 1% de croissance pour l'économie, l'inflation sous-jacente se stabilise également autour de 2,7%. Nous attendons une Banque Centrale Européenne plus accommodante qu'elle n'a souhaité le faire en 2024 pour tenir compte des difficultés de la zone et en particulier de celles de ses deux principaux moteurs, l'Allemagne et la France, à la fois en panne de croissance et souffrants d'une grande instabilité politique.

La croissance mondiale est attendue autour de 3% tirée toujours par les pays émergents. En 2025, nous attendons une reprise progressive de la consommation chinoise portée par le plan de relance du gouvernement.

La valorisation des marchés a continué à se tendre en 2024 et notamment aux Etats-Unis. Cependant l'amélioration de la visibilité sur la croissance bénéficiaire portée également par une probable baisse de la fiscalité reste de nature à soutenir les actions. La dynamique de croissance des résultats déjà forte en 2024 à 9,5% aux US contre 0,5% en Europe sera encore renforcée en 2025 à respectivement 15% et 6,1%. Néanmoins, la sélectivité sera un élément clef en 2025.

Ainsi, nous privilégions dans nos investissements la visibilité sur la croissance à long terme. Nous recherchons des entreprises innovantes dont l'analyse fondamentale permet de comprendre les ressorts de la croissance et de la rentabilité.

6.2. Commentaire de gestion

Au premier trimestre 2024, nous avons initié une position sur Siemens Healthineers, leader mondial des équipements d'imagerie médicale, de radiothérapie et des thérapies avancées et guidées par l'image. Edenred a également fait son entrée en portefeuille. La société propose des solutions de paiement prépayées à usages spécifiques et poursuit sa croissance en se diversifiant au-delà des titres restaurants qui constituent son activité historique.

Nous avons pris partiellement des bénéfices sur Ferrari. La société italienne reste toutefois une de nos convictions avec une capacité à initier son virage vers l'électrique dont le premier modèle arrivera en 2025 tout en conservant son statut de voitures de luxe. En parallèle nous avons initié une ligne sur LVMH. Si le groupe de produits de luxe a souffert d'un possible ralentissement des ventes en Chine, nous pensons que son potentiel reste intact avec des marques emblématiques plus résilientes que le secteur.

En fin d'année, nous avons initié une position sur Novo Nordisk. La société danoise est un leader historique du traitement du diabète et un pionnier sur le segment de l'obésité avec l'arrivée des GLP-1. Nous avons également entré en portefeuille Schneider Electric. La société française continue de profiter d'une demande dynamique de ses marchés finaux liés à l'électrification.

L'exposition aux actions s'élève à 99,8% à fin décembre.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

8. Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) et prise en compte des risques de durabilité

La stratégie d'investissement prend en compte, de manière globale, les trois critères ESG (Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance d'entreprise), tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'ESG permet d'identifier des risques et des opportunités, que l'analyse financière seule ne peut évaluer, dans les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ces critères extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec notre philosophie d'investissement. Cette approche s'inscrit pleinement dans notre processus d'investissement fondé principalement sur une stratégie d'analyse fondamentale approfondie des actions et des obligations en portefeuille.

Notre méthodologie propriétaire s'articule en trois temps et concerne au minimum 90% de l'actif net du portefeuille hors liquidités et dérivés de couverture: une première partie quantitative de recherche et de traitement de l'information, une seconde qualitative avec la formalisation de la notation ESG et une troisième relative à l'intégration de cette note dans le processus de valorisation. Le taux de couverture ESG repose sur l'actif net du portefeuille à l'exclusion des liquidités ainsi que des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics.

Dans le cadre de l'approche quantitative, un certain nombre d'indicateurs ont été construits sur chacun des volets E, S et G. Ces indicateurs peuvent faire l'objet de changement. Ils ne sont pas tous

disponibles pour chaque valeur et apportent une première indication quantitative sur le caractère ESG de la valeur.

Dans le cadre de l'approche qualitative, nous évaluons sur chacun des trois volets E, S et G l'implication de la société. Nous reprenons dans l'approche qualitative les résultats de l'étude quantitative afin de déterminer une note sur chaque volet E, S et G. Cette étude est sanctionnée par une notation finale ESG allant de 0 (0 information, 0 implication) à 10 (Best-in-class). La note ESG est le résultat équipondéré des notes E, S et G. La prise en compte des éventuelles controverses vient en diminuer la note de la valeur sur chacun des volets E, S, G.

La note ESG obtenue dans le cadre de notre approche qualitative vient directement impacter le coût du capital pris en compte dans notre modèle de valorisation DCF (discounted cash flows ou flux de trésorerie actualisés). Nous pouvons ainsi quantifier l'incidence des risques de durabilité sur l'objectif de cours de la valeur étudiée. Nous rappelons cependant que l'objectif de cours final retenu pour la valeur intègre plusieurs méthodes de valorisation dont notre modèle DCF.

Par ailleurs, dans la construction du portefeuille, nous veillerons à ce que la notation ESG globale soit supérieure ou égale à 5 sur 10, avec une note minimale de 3 par valeur.

Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des porteurs.

Pour une information plus détaillée sur la politique d'exclusion ou sur la méthodologie de la notation extra-financière mise en œuvre, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.banquewormser.com.

9. Informations relatives au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852

WF ACTIONS EUROPE peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental mais ne dispose cependant pas d'objectif ciblé en matière d'alignement à la Taxonomie européenne. Ce produit a un minimum d'investissements alignés à la Taxonomie de 0%.

Selon l'article 6 dudit Règlement, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les informations devant être mises à disposition par la Société auprès de l'investisseur au titre du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR ») figurent en Annexe 2 du présent prospectus.

Les résultats sont visibles dans l'« annexe extra-financière ».

10. Changements substantiels intervenus au cours de la période

Le fonds n'aura plus la nécessité d'investir à minima 5% de son actif net total en titres dits à risques. La limite d'investissement de 10% (maximum) dans ce type d'actifs dits à risques est conservé.

Suppression dans l'annexe SFDR précontractuelle, de la contrainte exigeant une note d'impact moyenne minimale de 6/10 pour le portefeuille.

Correction d'une coquille dans le paragraphe sur la politique d'investissement durable (de l'annexe SFDR précontractuelle) afin de préciser que les notes ESG, d'impact et de gouvernance doivent être ≥ 5 uniquement pour les valeurs de la poche durable, et non pour toutes les valeurs du fonds.

L'approche en sélectivité est l'approche désormais utilisée pour définir l'univers d'investissement du fonds.

Mise à jour du Document d'Informations Clés (DIC) et l'annexe SFDR précontractuelle du fonds afin de se conformer aux dernières spécifications techniques réglementaires (RTS) en vigueur.

Le commissaire aux comptes du fonds a changé. Le nouveau commissaire aux comptes est RSM France, situé au 26 rue Cambacérés, 75008 Paris.

Changement de l'adresse du site internet de la société de gestion qui passe de www.wormsergestion.com à www.banquewormser.com.

Déménagement du siège social de Wormser Frères Gestion et de sa maison mère :
7-11 boulevard Haussmann
75009 Paris.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

1. Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

2. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

3. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution et la recherche a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

4. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
Engagement hors bilan au 31 décembre 2024 : néant.

5. Effet de levier

WF ACTIONS EUROPE n'a pas recours aux effets de levier

6. Politique de rémunération

Etant en dessous des seuils la société de gestion met en place une politique de rémunération appliquant le principe de proportionnalité compte tenu du (i) niveau des actifs gérés. La structure de rémunération du personnel de Wormser Frères Gestion est identique pour tous.

Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- L'épargne salariale

6.1. Le salaire fixe

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au montant de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié. Elle est éventuellement réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors éventuellement faire l'objet d'une augmentation.

L'assiette des rémunérations fixes du personnel du groupe Banque Wormser Frères ne doit pas dépasser 30% des fonds propres de la banque.

6.2. La rémunération variable individuelle

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. L'attribution de cette rémunération est discrétionnaire et sera déterminée à partir des performances (qualitatives et quantitatives du salarié, des résultats de la société de gestion Wormser Frères Gestion et de la Banque Wormser Frères) sachant que le montant total des primes est au maximum égal à 30% du résultat net avant impôt, qu'aucune prime discrétionnaire ne peut être supérieure à un an de salaire fixe brut.

Une évaluation est formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- d'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année
- d'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer éventuellement une rémunération variable.

6.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par le président de la société de gestion en fonction de la stratégie de l'entreprise. A des objectifs quantitatifs (performance sur 1 an et 3 ans pour les gérants des OPC et mandats par rapport à leur indicateur de référence) s'ajoutent des objectifs qualitatifs qui permettent d'intégrer des notions telles que la prise de risque, la prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, la satisfaction du client, le respect des process internes, le travail en équipe, ...

Les rémunérations variables des collaborateurs analystes gérants (intervenant dans le processus d'investissement) prend en compte l'intégration des notations ESG et Impact et l'intégration des risques de durabilité. Ces critères sont totalement intégrés dans notre processus d'investissement aussi l'analyste devra pour tout nouveau cas d'investissement produire une notation ESG & Impact intégrant les risques de durabilités. Les gérants prennent en compte également dans les propositions de construction de portefeuille les notions ESG & Impact en intégrant les risques de durabilité au niveau global du portefeuille.

Les rémunérations variables des collaborateurs occupant les fonctions en contrôle des risques sont fixées indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Bien évidemment et conformément aux règles professionnelles, il ne sera pas tenu compte des commissions de mouvements générées par le gérant dans le calcul de sa rémunération variable et ce, afin d'éviter toute incitation à une rotation abusive des portefeuilles.

6.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par la Direction de la Banque Wormser Frères, actionnaire à 100% de la société Wormser Frères Gestion. Son montant est proposé par le président de Wormser Frères Gestion, en fonction des résultats de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion.

La direction des ressources humaines de la Banque Wormser Frères contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par le président de la société de gestion. Elle s'assure de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications aux propositions du président de la société de gestion.

6.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable au titre d'une année N est généralement versée lors du premier semestre de l'année N+1.

La rémunération variable au titre d'une année N au titre de la gestion des FIA et OPC ne peut être supérieure à 200 000 euros. Si cette politique était amenée à évoluer, les règles de la directive OPCVM relatives au versement du variable seraient applicables.

Modalités de paiements liés à la résiliation anticipée du contrat :

▪ Critère d'éligibilité à la rémunération variable

Pour bénéficier de la rémunération variable, le salarié doit avoir au minimum 9 mois d'ancienneté au 31-12-N. Les alternants et stagiaires ne sont pas concernés par la rémunération variable.

Le versement de la rémunération variable se fait au prorata du temps passé dans le service. Ainsi, toutes les suspensions de contrat du salarié dont la somme est supérieure ou égale à 10 jours ouvrés au cours de l'année visée N (notamment arrêt maladie, congé parental, congés sans solde, année sabbatique, congé de formation en vue d'une réorientation professionnelle, etc....) diminuent proportionnellement la base du calcul du fixe annuel.

▪ Calendrier

Le paiement de la rémunération variable se fera dans le mois suivant la date de l'assemblée approuvant sur les comptes consolidés de l'année N du groupe Wormser (Banque Wormser Frères et Wormser Frères Gestion).

Un collaborateur est éligible à cette rémunération variable uniquement s'il est encore salarié de l'entreprise au cours de N+1.

Si une rupture du contrat de travail motivée par une faute grave intervient à l'initiative de l'employeur, aucune rémunération variable ne sera due au collaborateur.

6.3. L'épargne salariale

Tout salarié, en contrat indéterminée ou en contrat à durée déterminée ayant au moins 3 mois d'ancienneté, peuvent bénéficier du dispositif d'épargne salariale mis en place par la banque Wormser Frères et la société de gestion Wormser Frères Gestion au travers d'un Plan d'Epargne Inter-Entreprises.

Les conditions d'abondement du plan sont déterminées chaque année par la Banque Wormser Frères et Wormser Frères Gestion qui en informera les salariés par mail avant la date limite de réception de la souscription par le gestionnaire du plan.

Les modalités de versement, les conditions d'abondement et la date d'échéance seront rappelés par la direction des ressources humaines de la Banque Wormser Frères environ un mois avant la date limite de réception de la souscription par le gestionnaire du plan.

La souscription à ce plan d'épargne salarial est au choix du salarié.

6.4. L'intéressement

La formule de l'intéressement est assise sur le résultat net consolidé avant impôts des sociétés Banque d'Escompte et Wormser Frères Gestion. En fonction de l'atteinte de résultats, deux pourcentages sont appliqués 5% dès la première tranche et 10% au-delà de la seconde tranche. Afin de répondre à notre second objectif d'équité, les modalités de répartition de l'intéressement ont été définies ainsi :

- La **Tranche 1** est répartie **proportionnellement à la durée de présence de chaque bénéficiaire** au cours de l'exercice de calcul. Ainsi, chaque salarié à plein temps et présent toute l'année touchera le même montant de prime d'intéressement, peu importe le montant de sa rémunération. Les autres salariés auront une prime d'intéressement au prorata de leur temps de présence.
- La **Tranche 2** est répartie **proportionnellement au salaire versé** à chaque bénéficiaire au cours de l'exercice de calcul. Pour atténuer la hiérarchie des rémunérations, le salaire est toutefois retenu dans la limite d'un plafond de 100.000 € bruts annuels.

Pour le calcul de la Tranche 2, les salaires retenus sont les rémunérations brutes (les montants fixes, le bonus, les primes, le variable, etc...) effectivement perçues par les bénéficiaires au cours de

l'exercice de calcul, servant de base à l'assiette des cotisations sociales telle que définie par l'article L.242-1 du Code de la sécurité sociale.

6.5. Rémunération versée au titre de l'année 2024

Le montant total des rémunérations pour l'exercice est de 1 465 242 euros, dont 1 260 048 euros de rémunérations fixes et 175 214 euros de rémunérations variables et 29 980 euros de prime exceptionnelle. Le nombre de bénéficiaires a été de 6 personnes. Le président de la société de gestion est rémunéré par la Banque Wormser Frères.

Cette politique de rémunération est disponible sur le site internet de la Banque Wormser Frères www.banquewormser.com.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

WF ACTIONS EUROPE



Identifiant d'entité juridique : 969500Z6DFTRJZGO9002

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 59,05% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 31/12/2024

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales telles que l'analyse de l'empreinte environnementale, la promotion de la diversité et l'égalité, le développement social, le respect des droits de l'Homme et l'application des politiques en matière d'éthique. Ces critères extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec la philosophie d'investissement de la Société et permettent d'identifier des risques et opportunités ESG que l'analyse financière seule ne peut évaluer.

Au regard de la Politique ESG et Politique sur la prise en compte des risques de durabilité (politique SFDR) de la Société de Gestion, la méthodologie d'analyse ESG de la Société s'articule en trois parties : une première partie quantitative de recherche et traitement de l'information, une seconde qualitative avec la formalisation de la notation ESG et une troisième avec la prise en compte de cette notation sur la valorisation de l'entreprise. La notation finale est comprise entre 0 et 10.

Dans ce contexte, le portefeuille a suivi une analyse ESG organisée en trois volets : l'environnement, le social et la gouvernance.

Sur le volet environnemental, les caractéristiques suivies sont l'intentionnalité de la société en matière environnementale (politiques environnementales), son impact sur l'environnement, ses risques de durabilité, son alignement à la Taxonomie environnementale de l'UE (Règlement 2020/852) et son impact sur la biodiversité.

Sur le plan social, les caractéristiques suivies sont la diversité et l'égalité, la formation et le recrutement, la santé et la sécurité, les droits de l'homme et l'engagement social/sociétal.

Enfin, sur le volet de la gouvernance, le portefeuille tient compte des politiques anti-corruption et en matière d'éthique, des différentes politiques de rémunération, de l'indépendance et de la diversité du conseil d'administration, de la politique fiscale ainsi que des comités de contrôle.



Aucun indice de référence n'est associé à la démarche extra-financière de ce produit. L'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce portefeuille a été uniquement régie par la politique d'analyse ESG propriétaire de la Société de Gestion.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des Indicateurs de durabilité ?**

La politique ESG de la Société de Gestion repose sur une analyse approfondie des trois volets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, intégrant respectivement un certain nombre de critères dédiés aussi bien à mesurer les principales incidences négatives (PAI) que les risques de durabilité. La liste exhaustive des critères est disponible dans l'annexe de la documentation contractuelle de ce produit.

L'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales est mesurée par les critères susmentionnés et desquels découle une notation ESG. La double approche quantitative et qualitative de l'analyse de la Société de Gestion permet alors pour chaque société du portefeuille d'être notée de 0 à 10 sur chacun des volets E, S et G, équipondérés dans la note finale. La note ESG globale du portefeuille doit à tout instant être supérieure ou égale à 5 sur 10, avec un taux de couverture à minima supérieur ou égal à 90% de son actif net à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.

La Société de Gestion a suivi ces indicateurs de durabilité de façon hebdomadaire et lors de chaque opération de vente ou d'achat sur le portefeuille.

PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITÉ :

	Critères	Indicateurs de durabilité	31/12/2024
Note ESG			6,7
Note Impact de la poche durable			7,4
Environnement	Intentionnalité en matière environnementale	Note E	6,9
	Impact environnemental		
	Risques de durabilité		
	Taxonomie environnementale		
	Biodiversité		
Social	Diversité et égalité	Note S	6,7
	Formation et recrutement		
	Santé et sécurité		
	Droits de l'homme		
	Engagement social/sociétal		
Gouvernance	Politiques anti-corruption et en matière d'éthique	Note G	6,8
	Politiques de rémunération		
	Indépendance et diversité du conseil d'administration		
	Conseils et comités		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

	Critères	Indicateurs de durabilité	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Note ESG			6,7	6,1	6,1
Note Impact de la poche durable			7,3	7,3	NA
Environnement	Intentionnalité en matière environnementale	Note E	6,9	6,4	6,4
	Impact environnemental				
	Risques de durabilité				
	Taxonomie environnementale				
	Biodiversité				
Social	Diversité et égalité	Note S	6,9	6,2	6,1
	Formation et recrutement				
	Santé et sécurité				
	Droits de l'homme				
	Engagement social/sociétal				
Gouvernance	Politiques anti-corruption et en matière d'éthique	Note G	6,4	5,8	5,7
	Politiques de rémunération				
	Indépendance et diversité du conseil d'administration				
	Conseils et comités				

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

A travers une poche d'investissement durable, la Société de Gestion a cherché à valoriser les entreprises qui généraient des impacts positifs et contribuaient aux solutions apportées aux défis environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face tels que le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et l'augmentation des inégalités. Dans ce contexte, la construction de cette poche s'est articulée autour de trois thématiques : Environnement, Innovation et Santé & Bien-Etre, répondant à des problématiques sociales ou environnementales (sous-thèmes) associées à des « objectifs de développement durable » (les « ODD ») publiés par les Nations Unies.

En parallèle, la Société de Gestion a cherché à minimiser les externalités négatives qui pouvaient être générées par les investissements qu'elle réalisait pour le compte de l'OPC.

Pour plus d'informations sur la méthodologie d'analyse et de notation, veuillez vous référer à l'Annexe II du prospectus de ce produit.

L'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux promus par une partie du portefeuille est mesurée par le pourcentage de l'actif net dudit portefeuille associé à des valeurs durables et répondant aux objectifs environnementaux et sociaux définis par le prospectus du fonds. Il devait être à minima de 25% de l'actif net. Au 31 décembre 2024, 59,05% de l'actif net était associé à des valeurs durables répondant aux objectifs environnementaux et sociaux présentés ci-dessous.

Activités répondant aux objectifs de Développement durable (ODD) des Nations Unies								
Environnement	ODD associés	Poids	Innovation	ODD associés	Poids	Santé et Bien-être	ODD associés	Poids
Consommation responsable	12	0,0%	Digitalisation pour une industrie durable	9	14,6%	Alimentation durable	2	3,1%
Economie circulaire	6,12	0,0%	Mobilité durable	11	0,0%	Amélioration de la qualité de vie	9,3	7,3%
Efficacité énergétique	7	6,7%	Villes durables	11	7,1%	Traitement médicaux et accès à la santé	3	17,6%
Gestion des ressources naturelles	6,9,12	0,0%	Sécurité et prévention des risques	11,3	0,0%			
			Progrès médical	3	2,7%			

Il est important de noter que la Société de Gestion pourra être amenée à suivre d'autres ODD que ceux visés-ci-dessus pendant la durée de vie du produit.

Conformément à la notion d'investissement durable telle que définie par le Règlement 2019/2088 SFDR, le thème de l'innovation répond à la fois à des objectifs d'investissement durable environnementaux et sociaux.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

La mesure du DNSH (« Do Not Significantly Harm » ou de l'absence de « préjudice important »), concernant la poche d'investissement durable de ce produit, a été prise en compte tout au long du processus d'analyse.

Dans un premier temps, la Société de Gestion a mis en œuvre une politique d'exclusion sur un certain nombre d'activités susceptibles de porter préjudice à l'objectif d'investissement durable du produit. Dans un second temps, la Société de Gestion a intégré les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité via :

- une analyse ESG de la société au terme de laquelle la Société de Gestion a éliminé de l'univers d'investissement tout émetteur dont la note ESG, selon sa méthodologie interne, était strictement inférieure à 5 sur 10,
- une exclusion automatique, par la Société de Gestion, de toute société faisant l'objet de controverses importantes selon sa méthodologie interne (e.g. controverses liées à des plaintes de harcèlement sexuel, chiffre d'affaires associé à des activités illégales, etc.),
- une analyse d'impact qui a tenu compte des impacts négatifs sur chacun des objectifs d'investissement durable mentionnés dans le tableau ci-dessus, étant précisé que la Société de Gestion a pris le parti de maximiser la note d'impact à 5/10 pour tout émetteur dont les impacts négatifs dépassaient le seuil de 50%.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

– Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Comme indiqué ci-dessus, la Société a suivi au travers de son analyse ESG un certain nombre d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et dont l'objectif était de mesurer les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité du portefeuille. Conformément au Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 (le « Règlement Délégué SFDR »), ces critères devaient comprendre a minima les 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires. Certains de ces critères ont pu ne pas être évalués du fait de l'absence de données disponibles. Seuls les critères pour lesquels la Société de Gestion dispose de données ont alors été pris en compte dans la notation ESG. Par ailleurs, tel que prévu par le Règlement Délégué SFDR, la Société de Gestion a évalué des indicateurs complémentaires disponibles en annexe du présent document.

En tout état de cause, les critères suivis par la Société ont permis l'établissement d'une note ESG de chaque émetteur. Afin de s'assurer que les investissements durables de ce portefeuille n'ont pas nui aux objectifs d'investissements durables suivis par 59,05% de l'actif net du portefeuille, une note ESG minimale de 5 sur 10 a été requise pour la poche durable du portefeuille. (cf. Annexe)

La Société de Gestion a également suivi la trajectoire de température du portefeuille, liée à l'Accord de Paris, son exposition à six risques physiques dont les stress hydriques, l'impact du coût carbone sur l'EBITDA des sociétés. Sur le plan social, la Société de Gestion a suivi pour le portefeuille le pourcentage de femmes dirigeantes ainsi que le nombre moyen d'heures de formation par an et par employé.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX:

Trajectoire 2°C – Accord de Paris:

Alignement 2°C			
Année	Horizon	Trajectoire	Taux de couverture
2024	2012-2030	3,2°C	99,8%

Le tableau ci-dessus mesure la trajectoire de température estimée du portefeuille à horizon 2100. Le taux de couverture représente le pourcentage de l'actif net, ayant été pris en compte dans l'analyse de la trajectoire 2°C.

Risques physiques:

Scénarios	Faible(<2°C)			Modéré(<2°C)			Elevé(>4°C)			
	Année	2030	2040	2050	2030	2040	2050	2030	2040	2050
2024		23,7	25,3	27,3	23,0	24,8	28,6	23,4	25,7	31,7

Les risques physiques présentés ci-dessus correspondent à une moyenne pondérée des scores composites de chaque société présente en portefeuille. Le score, compris entre 0 et 100, mesure l'exposition des émetteurs à huit risques physiques, pondérés de la sensibilité de chacune des sociétés à ces différents risques et selon trois scénarios. Le scénario faible prend pour hypothèse une réduction des émissions carbone au net zéro d'ici 2050. Le deuxième scénario correspond à une stabilisation des émissions d'ici 2050 et d'un déclin d'ici 2100. Le troisième scénario, dit « élevé », correspond à une faible mitigation soit un triplement des émissions d'ici 2075 et engendrant une hausse des températures compris entre 3,3°C et 5,7°C d'ici 2100. Chacun des trois scénarios est évalué selon trois horizons de temps.

Risques sur l'EBITDA:

Indicateurs	Scénarios	Faible			Modéré			Elevé		
		Année	2030	2040	2050	2030	2040	2050	2030	2040
Réductions de la marge d'EBITDA (en points de pourcentage)	2024	-0,5	-0,6	-0,7	-0,7	-1,0	-1,2	-0,8	-1,3	-1,7
EBITDA at Risk > 10%	2024	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	13,7%

La réduction de la marge d'EBITDA ainsi que « l'EBITDA at risk » sont des indicateurs permettant de refléter les risques de durabilité pouvant peser sur le portefeuille. L'analyse est réalisée sur trois horizons de temps et trois scénarios différents. Le premier scénario fait l'hypothèse de la mise en œuvre complète des contributions nationales à l'Accord de Paris. Le deuxième scénario (« modéré »), suppose que l'ensemble des politiques mises en œuvre visent à limiter le réchauffement climatique à 2°C à long terme malgré des divergences à court terme sur cet alignement. Enfin, le dernier scénario (« élevé ») suppose l'implémentation de politiques suffisantes pour limiter les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec une trajectoire 2°C à horizon 2100.

INDICATEURS SOCIAUX:

Indicateurs sociaux		
Année	2024	Taux de couverture (2024)
Formation (Nb heures)	21,8	99,8%
% Femmes dirigeantes	19,4%	99,8%

Les indicateurs sociaux, autres que ceux issus des obligations de suivi par le Règlement SFDR, sont le nombre d'heures de formation moyen suivis par les collaborateurs ainsi que le pourcentage de femmes dirigeantes. Le taux de couverture représente le pourcentage de l'actif net, ayant été pris en compte dans l'analyse de ces critères.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Afin de juger de l'alignement des investissements, réalisés par la Société pour le compte de l'OPC, sur les Principes de l'OCDE et des Nations Unies, la Société a suivi pour chaque émetteur une donnée qualitative (oui/non) relative à son engagement à respecter les droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou à d'autres normes internationalement acceptées. Le pourcentage mis en avant correspond à la part des émetteurs, en moyenne pondérée du portefeuille, ayant pris ses engagements liés au respect des Droits de l'Homme. Le taux de couverture représente le pourcentage de l'actif net du portefeuille disposant d'une donnée pour cet indicateur.

Droits de l'homme		
Indicateur	Engagements sur le respect des Droits de l'homme	Taux de couverture
Portefeuille	94,8%	99,8%

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier a tenu compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité tout au long de son analyse ESG. Elles ont été, dans un premier temps, prises en compte par la politique d'exclusions sectorielles de la Société de Gestion qui vise à exclure un certain nombre de secteurs susceptibles d'être à l'origine d'externalités négatives. Elles ont ensuite été prises en compte au sein de l'analyse ESG de la Société de Gestion dont la double approche qualitative et quantitative permet de mesurer la qualité ESG de l'émetteur. La note obtenue vient directement impacter le coût du capital pris en compte dans le modèle de valorisation mis en œuvre par la Société.

Tout émetteur ayant une note ESG strictement inférieure à 3 sur 10, au regard de la méthodologie propriétaire de la Société, a été automatiquement exclue de ce portefeuille. De même, la note ESG moyenne du portefeuille a été, à tout instant, supérieure ou égale à 5 sur 10.

En outre, et conformément à ce qui est indiqué à la rubrique « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? », la Société de Gestion a également pris en compte les PAI via les indicateurs de durabilité obligatoires et optionnels. En cas d'indisponibilité de la donnée pour certains indicateurs, la Société de gestion s'est réservé le droit de publier le PAI avec un taux de couverture inférieur à celui des autres PAI.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la Politique ESG et Politique sur la prise en compte des risques de durabilité (politique SFDR) de la Société, disponible sur le site internet <http://www.banquewormser.com>.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: janv. 2024 - déc. 2024

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Code	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs Pays
FR0000120073	AIR LIQUIDE	Industrie manufacturière	4,65 % France
NL0010273215	ASML HOLDING	Industrie manufacturière	4,58 % Pays-Bas
FR0000052292	HERMES INTL	Industrie manufacturière	4,51 % France
FR0000121667	ESSILORLUXOTTICA	Industrie manufacturière	4,44 % France
DE0007164600	SAP	Information et communication	4,29 % Allemagne
FR0000120321	L'OREAL	Industrie manufacturière	4,28 % France
FR0000125338	CAPGEMINI	Information et communication	3,96 % France
FR0000121014	LVMH MOET VUITTON	Industrie manufacturière	3,86 % France
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES	Information et communication	3,79 % France
ES0109067019	AMADEUS IT GRP A	Information et communication	3,68 % Espagne
FR0000130452	EIFPAGE	Construction	3,65 % France
NL0011585146	FERRARI	Industrie manufacturière	3,57 % Pays-Bas
IE0004927939	KINGSPAN GROUP	Industrie manufacturière	3,42 % Irlande
DK0060448595	COLOPLAST-B	Industrie manufacturière	3,30 % Danemark
CH1175448666	STRAUMANN HOLDING	Industrie manufacturière	3,18 % Suisse

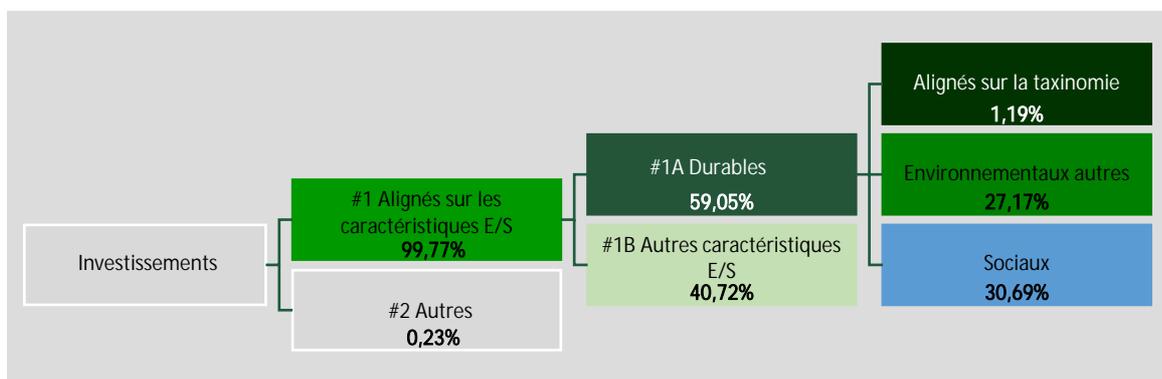


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Conformément à l'annexe précontractuelle de ce produit, il prévoit d'être investi à minima pour 80% de son actif net (90% de l'actif net à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires) sur des produits alignés à ses caractéristiques environnementales et sociales ; la partie restante pouvant être investie dans tout type de produit financier dont la transparence ESG est rendue difficile par la nature même du produit. Ils peuvent être associés à des OPC, des ETF. Par exception à ce qui précède, les fonds gérés par la Société de Gestion présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG par transparence.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

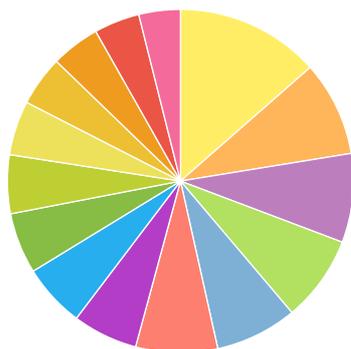
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Exposition sectorielle



- Autres industries manufacturières; réparation et installatio.. 13,48%
- Industrie chimique 8,93%
- Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industr. 8,37%
- Édition, audiovisuel et diffusion 8,09%
- Fabrication de produits informatiques, électroniques et opti.. 7,66%
- Activités informatiques et services d'information 7,64%
- Fabrication de matériels de transport 6,09%
- Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi .. 5,94%
- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles 5,73%
- Industrie pharmaceutique 5,53%
- Fabrication d'équipements électriques 5,12%
- Activités de services administratifs et de soutien 4,70%
- Fabrication de machines et équipements n.c.a. 4,58%
- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produ.. 4,26%
- Autres instruments durables 3,88%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Ce produit financier peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental mais dispose néanmoins d'un engagement minimum de 0% d'alignement à la Taxonomie européenne. Il est, en effet, précisé que ce produit financier poursuit une stratégie généraliste en ce sens qu'il promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales.

La Société de Gestion a retenu le chiffre d'affaires. Au 31 décembre 2024, 1,19% de l'actif net était aligné à la Taxonomie européenne.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

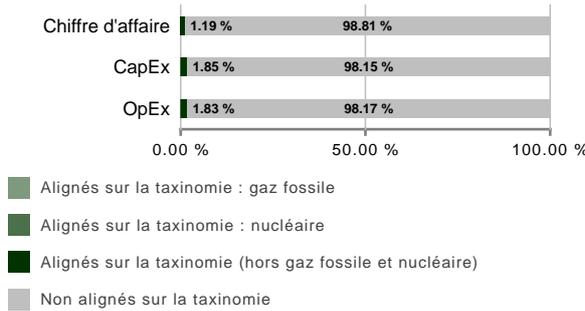
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

* Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

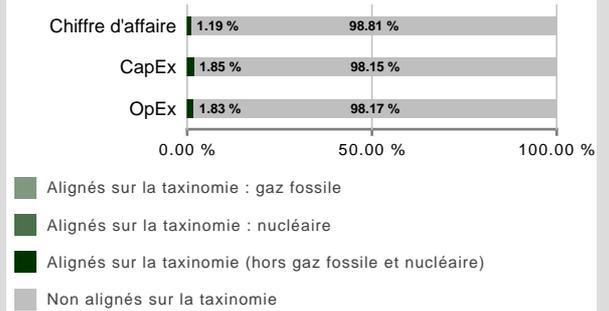
- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2024, 1,19% de l'actif net était aligné à la Taxonomie européenne :

- 0,00% de l'actif net a été réalisé dans des activités transitoires,
- 0,24% de l'actif net a été réalisé dans des activités habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Allocation d'actifs	2024	2023
Investissements alignés sur la taxinomie	1,19%	0,55%

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, 27,17% de l'actif net du portefeuille, correspondait à des investissements durables sur le plan environnemental.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au 31 décembre 2024, 30,69% de l'actif net du portefeuille, correspondait à des investissements durables sur le plan social.



● Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Conformément à l'annexe II du prospectus de ce fonds, les investissements inclus dans la rubrique « #2 Autres » pouvaient être des OPC ou des ETF. Ceux n'ayant pu faire l'objet d'une analyse ESG aussi détaillée que pour les titres vifs, ont été exclus de la poche ayant pour vocation la promotion de caractéristiques environnementales et sociales et ne pouvaient représenter plus de 10% de l'actif net du portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires.

A noter que cette poche inclut les liquidités détenues à titre accessoires (et le cas échéant placées dans des produits de trésorerie). Ces liquidités peuvent être détenues en l'attente d'un investissement ou pour d'autres besoins, par exemple, fiscaux ou réglementaires.

● Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, un suivi quotidien des exigences ESG telles que le pourcentage minimum d'investissement alignés aux caractéristiques environnementales et/ou sociales ou la note ESG moyenne du portefeuille, a été mis en œuvre par la Société de gestion sur le portefeuille.

En parallèle, une politique de vote intégrant des critères ESG a été appliquée par le biais de la plateforme ISS Governance. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au rapport de vote de Wormser Frères Gestion.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit financier n'a pas pour objectif de suivre un indice de référence en matière d'investissement durable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Ce produit financier n'a pas pour objectif de suivre un indice de référence en matière environnementale ou sociale.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des Indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

NA

ANNEXES

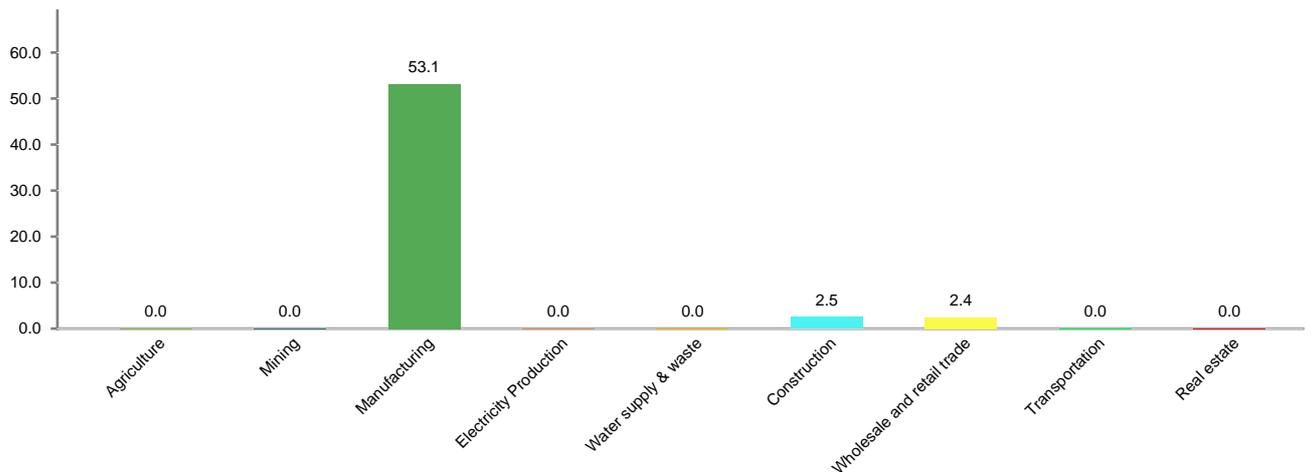
Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

WF ACTIONS EUROPE (969500Z6DFTRJZGO9O02)

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES DANS LES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE					
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Eléments de mesure		Incidences	Couverture	Explications
Climat et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES (scope 1) Emissions de GES (scope 2) Emissions de GES (scope 3)	108,2 118,3 3 046,8	95,6% 95,6% 77,5%	GES totales générées par l'OPC scope 1 à 3 (en tonnes)
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	307,2	77,5%	GES générées par l'OPC (en tonnes/M€ investi)
	3. Intensité de GES des Sociétés du Portefeuille	Intensité de GES des Sociétés du Portefeuille	754,4	77,5%	GES générées par l'OPC en moyenne pondérée (en tonnes/M€ de CA)
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,5%	95,6%	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable/fossiles	Part de la consommation et de la production d'énergie des Sociétés du Portefeuille qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	55,0%	95,6%	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des Sociétés du Portefeuille, par secteur à fort impact climatique			Cf. graphique ci-dessous
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	NA	NA	Données indisponibles
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des Sociétés du Portefeuille, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0	57,7%	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les Sociétés du Portefeuille, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,2	76,3%	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	NA	NA	Données indisponibles
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,0%	72,2%	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	7,8%	70,1%	Score compris entre 0 et 100 (score Trucost).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	41,5%	95,6%	
	14. Exposition à des armes	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.	2,2%	95,6%	

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES EMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX					
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Eléments de mesure	Incidences	Couverture	Explications
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	0,0	0,0%	
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0,0	0,0%	

Energy Consumption per high impact climate sector (GWh)



Indicateurs complémentaires

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES DANS LES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE					
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Eléments de mesure	Incidences	Couverture	Explications
Climat et autres indicateurs liés à l'environnement					
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes par million d'euros de chiffre d'affaires)	163,0	95,6%	
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau	0,9	94,5%	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Les questions sociales et de personnel	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,0%	0,0%	
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	95,6%	95,6%	
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés	1,4	2,1%	
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations Unies contre la corruption	0,0%	0,0%	



RSM France

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 56 88 31 20

www.rsmfrance.fr

WF ACTIONS EUROPE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 DECEMBRE 2024**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **WF ACTIONS EUROPE** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note A2 de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par le fonds, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions

volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 avril 2025

RSM FRANCE

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Nicolas BÉNARD
Associé

WF ACTIONS EUROPE

COMPTES ANNUELS
31/12/2024

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	7 961 809,21
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	7 961 809,21
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	7 961 809,21
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	33 171,29
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	33 171,29
Total de l'actif I+II	7 994 980,50

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	8 622 713,07
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	-642 457,30
Capitaux propres I	7 980 255,77
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	7 980 255,77
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	14 724,73
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	14 724,73
Total Passifs : I+II+III+IV	7 994 980,50

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	147 006,57
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	458,56
Sous-total produits sur opérations financières	147 465,13
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-166,89
Sous-total charges sur opérations financières	-166,89
Total revenus financiers nets (A)	147 298,24
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-192 565,34
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-192 565,34
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-45 267,10
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	409,11
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-44 857,99
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-197 743,23
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 397,04
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-204 140,27
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	5 029,10
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-199 111,17

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-406 105,77
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-91,78
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-406 197,55
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	7 709,41
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-398 488,14
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	-642 457,30

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'objectif de WF ACTIONS EUROPE consistera à rechercher une performance absolue sans référence à un indice, sur la durée de placement recommandée, soit plus de 5 ans, par une gestion active d'un portefeuille d'actions ou de titres assimilés, principalement de l'Espace Economique Européen. Les décisions d'investissement relèveront des anticipations macroéconomiques de la société de gestion quant aux grandes thématiques boursières du moment et des mois à venir. L'objectif de gestion de l'OPCVM est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'objectif est la construction d'un portefeuille ESG de qualité.

L'objectif extra-financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	3 594 122,07	3 815 977,37	2 768 420,82	10 716 182,60	7 980 255,77
Part WF ACTIONS EUROPE I en EUR					
Actif net	1 161 222,79	1 358 833,25	1 063 715,27	506 587,37	201 563,76
Nombre de titres	9 700,0000	9 700,0000	9 700,0000	3 977,0000	1 694,7716
Valeur liquidative unitaire	119,71	140,08	109,66	127,37	118,93
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5,28	6,81	4,86	2,28	-2,96
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,18	-0,10	0,18	0,22	0,44
Part WF ACTIONS EUROPE P en EUR					
Actif net	2 432 899,28	2 457 144,12	1 704 705,55	5 863 947,64	4 677 442,90
Nombre de titres	10 195,0000	8 968,0000	8 100,0000	24 178,0200	20 811,9082
Valeur liquidative unitaire	238,63	273,99	210,45	242,53	224,74
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	10,57	13,44	9,48	4,39	-5,60
Capitalisation unitaire sur revenu	-4,40	-5,07	-3,95	-1,42	-0,95
Part WF ACTIONS EUROPE PI en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	271 276,95	18 213,96
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	2 731,6600	197,5221
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	99,30	92,21
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-1,35	-2,30
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,05	-0,19
Part WF ACTIONS EUROPE RE en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	3 679 541,71	2 972 474,20
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	37 216,4700	32 590,9879
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	98,86	91,20
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-1,35	-2,27
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,47	-0,83

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Part WF ACTIONS EUROPE S en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	394 828,93	110 560,95
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	3 936,6400	1 170,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	100,29	94,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-1,37	-2,35
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,90	1,25

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Evènements exceptionnels

- o Le 2 juin 2023, les parts I, S et P du fonds Perenne Europe, de la société de Gestion Finance SA fusionnée par Wormser Frères Gestion le 31/12/2022, ont été absorbées par les Part RE et PI de WF Actions Europe.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013285210 - Part WF ACTIONS EUROPE I : Taux de frais maximum de 1,20 % TTC

FR0007025291 - Part WF ACTIONS EUROPE P : Taux de frais maximum de 1,95% TTC

FR001400EKB8 - Part WF ACTIONS EUROPE RE : Taux de frais maximum de 2,40% TTC

FR001400EKC6 - Part WF ACTIONS EUROPE PI : Taux de frais maximum de 1,75% TTC

FR001400EKA0 - Part WF ACTIONS EUROPE S : Taux de frais maximum de 0,30% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part WF ACTIONS EUROPE RE	Capitalisation	Capitalisation
Part WF ACTIONS EUROPE P	Capitalisation	Capitalisation
Part WF ACTIONS EUROPE I	Capitalisation	Capitalisation
Part WF ACTIONS EUROPE S	Capitalisation	Capitalisation
Part WF ACTIONS EUROPE PI	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	10 716 182,60
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	316 437,32
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 396 759,23
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-45 267,10
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-204 140,27
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-406 197,55
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	7 980 255,77

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part WF ACTIONS EUROPE I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 694,7716	197 881,53
Parts rachetées durant l'exercice	-3 977,0000	-464 354,52
Solde net des souscriptions/rachats	-2 282,2284	-266 472,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 694,7716	
Part WF ACTIONS EUROPE P		
Parts souscrites durant l'exercice	370,2960	86 720,55
Parts rachetées durant l'exercice	-3 736,4078	-925 953,09
Solde net des souscriptions/rachats	-3 366,1118	-839 232,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 811,9082	
Part WF ACTIONS EUROPE PI		
Parts souscrites durant l'exercice	101,6821	9 210,36
Parts rachetées durant l'exercice	-2 635,8200	-260 798,82
Solde net des souscriptions/rachats	-2 534,1379	-251 588,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	197,5221	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part WF ACTIONS EUROPE RE		
Parts souscrites durant l'exercice	227,2211	22 624,88
Parts rachetées durant l'exercice	-4 852,7032	-467 190,79
Solde net des souscriptions/rachats	-4 625,4821	-444 565,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32 590,9879	
Part WF ACTIONS EUROPE S		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-2 766,6400	-278 462,01
Solde net des souscriptions/rachats	-2 766,6400	-278 462,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 170,0000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part WF ACTIONS EUROPE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF ACTIONS EUROPE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF ACTIONS EUROPE PI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF ACTIONS EUROPE RE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF ACTIONS EUROPE S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
WF ACTIONS EUROPE I FR0013285210	Capitalisation	Capitalisation	EUR	201 563,76	1 694,7716	118,93
WF ACTIONS EUROPE P FR0007025291	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 677 442,90	20 811,9082	224,74
WF ACTIONS EUROPE PI FR001400EKC6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	18 213,96	197,5221	92,21
WF ACTIONS EUROPE RE FR001400EKB8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 972 474,20	32 590,9879	91,20
WF ACTIONS EUROPE S FR001400EKA0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	110 560,95	1 170,0000	94,49

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	SUISSE	IRLANDE
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	7 961,81	3 936,73	811,36	779,73	614,53	523,02
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	7 961,81					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	33,17	0,00	0,00	0,00	33,17
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	33,17

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
	Actif						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	33,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	33,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	DKK	CHF	USD	GBP	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	491,21	457,96	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	11,32	1,41	1,11	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	491,21	469,28	1,41	1,11	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	14 724,73
Total des dettes		14 724,73
Total des créances et des dettes		-14 724,73

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part WF ACTIONS EUROPE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 765,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part WF ACTIONS EUROPE P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	101 389,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part WF ACTIONS EUROPE PI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 686,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part WF ACTIONS EUROPE RE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	83 062,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part WF ACTIONS EUROPE S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	661,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-44 857,99
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-44 857,99
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-44 857,99

Part WF ACTIONS EUROPE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	757,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	757,42
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	757,42
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	757,42
Total	757,42
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part WF ACTIONS EUROPE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-19 961,40
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-19 961,40
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-19 961,40
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-19 961,40
Total	-19 961,40
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part WF ACTIONS EUROPE PI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-38,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-38,57
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-38,57
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-38,57
Total	-38,57
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part WF ACTIONS EUROPE RE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-27 086,62
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-27 086,62
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-27 086,62
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-27 086,62
Total	-27 086,62
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part WF ACTIONS EUROPE S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 471,18
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 471,18
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 471,18
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 471,18
Total	1 471,18
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-199 111,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-199 111,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-199 111,17

Part WF ACTIONS EUROPE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-5 029,10
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-5 029,10
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-5 029,10
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-5 029,10
Total	-5 029,10
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part WF ACTIONS EUROPE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-116 704,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-116 704,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-116 704,30
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-116 704,30
Total	-116 704,30
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part WF ACTIONS EUROPE PI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-454,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-454,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-454,47
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-454,47
Total	-454,47
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part WF ACTIONS EUROPE RE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-74 164,71
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-74 164,71
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-74 164,71
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-74 164,71
Total	-74 164,71
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part WF ACTIONS EUROPE S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2 758,59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-2 758,59
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2 758,59
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-2 758,59
Total	-2 758,59
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			7 961 809,21	99,77
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			7 961 809,21	99,77
Biens de consommation durables			246 837,50	3,09
SEB SA	EUR	2 821	246 837,50	3,09
Boissons			89 644,00	1,12
REMY COINTREAU	EUR	1 535	89 644,00	1,12
Composants automobiles			486 009,00	6,09
FERRARI NV	EUR	690	284 556,00	3,57
MICHELIN (CGDE)	EUR	6 335	201 453,00	2,52
Construction et ingénierie			291 013,20	3,65
EIFPAGE	EUR	3 435	291 013,20	3,65
Equipements électriques			161 403,00	2,02
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	670	161 403,00	2,02
Equipements et fournitures médicaux			1 530 937,55	19,20
ALCON INC	CHF	2 500	204 260,52	2,56
COLOPLAST-B	DKK	2 500	263 549,57	3,30
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 504	354 342,40	4,46
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 150	217 005,00	2,72
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	4 650	238 080,00	2,98
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	2 090	253 700,06	3,18
Grossistes			0,00	0,00
THOMAS FLEUR SA	EUR	282 599	0,00	0,00
Hôtels, restaurants et loisirs			293 669,20	3,68
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	4 306	293 669,20	3,68
Industrie aérospatiale et défense			201 214,00	2,52
AIRBUS SE	EUR	1 300	201 214,00	2,52
Logiciels			645 240,50	8,09
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	9 033	302 605,50	3,79
SAP SE	EUR	1 450	342 635,00	4,30
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			213 374,07	2,67
QIAGEN N.V.	EUR	4 957	213 374,07	2,67
Producteur et commerce d'énergie indépendants			371 115,80	4,65
AIR LIQUIDE SA	EUR	2 365	371 115,80	4,65
Produits alimentaires			250 376,25	3,14
KERRY GROUP PLC-A	EUR	2 685	250 376,25	3,14
Produits de soins personnels			341 850,00	4,28
L'OREAL	EUR	1 000	341 850,00	4,28
Produits pharmaceutiques			227 657,49	2,85
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	2 720	227 657,49	2,85

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pour l'industrie du bâtiment			272 641,50	3,42
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	3 870	272 641,50	3,42
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			521 714,35	6,54
ASML HOLDING NV	EUR	538	365 140,60	4,58
STMICROELECTRONICS NV	EUR	6 450	156 573,75	1,96
Services aux entreprises			192 950,10	2,42
ELIS SA	EUR	10 209	192 950,10	2,42
Services clientèle divers			182 086,25	2,28
EDENRED	EUR	5 735	182 086,25	2,28
Services liés aux technologies de l'information			316 300,00	3,96
CAPGEMINI SE	EUR	2 000	316 300,00	3,96
Soins et autres services médicaux			227 004,75	2,84
AMPLIFON SPA	EUR	9 135	227 004,75	2,84
Textiles, habillement et produits de luxe			898 770,70	11,26
ADIDAS AG	EUR	974	230 643,20	2,89
HERMES INTERNATIONAL	EUR	155	359 910,00	4,51
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	485	308 217,50	3,86
Total			7 961 809,21	99,77

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	7 961 809,21
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	33 171,29
Autres passifs (-)	-14 724,73
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	7 980 255,77

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part WF ACTIONS EUROPE I	EUR	1 694,7716	118,93
Part WF ACTIONS EUROPE P	EUR	20 811,9082	224,74
Part WF ACTIONS EUROPE PI	EUR	197,5221	92,21
Part WF ACTIONS EUROPE RE	EUR	32 590,9879	91,20
Part WF ACTIONS EUROPE S	EUR	1 170,0000	94,49